

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 92 (1947)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Troupes légères : missions et armement  
**Autor:** Denéréaz, P.-E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-348402>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

92<sup>e</sup> année

Nº 11

Novembre 1947

# REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :  
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—  
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT  
Prix du numéro : fr. 1.50.

Pour l'Etranger :  
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—  
3 mois fr. 5.—

RÉDACTION : Colonel-brigadier Roger Masson.

ADMINISTRATION : Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 3 36 33. Chèq. post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A., Rue de la Tour 8, Lausanne

## TROUPES LÉGÈRES :

### Missions et armement

#### MISSIONS.

« Pour lutter contre les chars lourds engagés pendant cette guerre, nous n'avions rien. »

« Les brigades légères et les groupes d'exploration issus de l'organisation militaire de 1938 ont pour défaut principal d'associer, sous un même commandement, des éléments aussi hétérogènes que les dragons, les cyclistes et les motorisés, éléments dont l'emploi, au combat, ne peut être que très différent. Nos motorisés eux-mêmes ne correspondent en aucune manière à ce que sont, dans les armées belligérantes, de véritables troupes motorisées. Il faut avoir vu défilier sur les routes leurs colonnes de voitures ou de camions réquisitionnés pour se rendre compte qu'ils ne sont pas autre chose qu'une infanterie dotée de moyens de transport de fortune,

singulièrement vulnérables, et d'un emploi impossible dans la zone de combat.

« Ce sont néanmoins ces motorisés qui, faute d'une arme blindée que nos moyens ne nous permettaient pas d'envisager, parurent les plus aptes à remplir les missions que j'attendais des troupes légères, dans le cadre de mes ordres d'opérations : *surveillance des régions exposées à l'atterrissement de forces aéroportées, couverture, pendant la mobilisation, des entrées du réduit, combat retardateur sur le Plateau.* »

C'est ainsi que le Commandant en chef de l'armée, tout en relevant l'impropriété des moyens, spécifie dans son rapport sur le service actif, les missions particulières des troupes légères. Ces missions types, auxquelles est venue s'ajouter l'interdiction des accès du Plateau en arrière de la zone frontière, forment le chapitre III des Directives pour l'emploi des troupes légères (D.T.L. 1944), règlement visant à créer une doctrine de combat de ces troupes dans le cadre de leur organisation actuelle et des plans d'opérations de l'Armée.

Avant de passer à l'étude critique de nos moyens « légers », voyons quel en a été l'emploi sur le plan opératif au cours des années 1939-1945.

Au début de septembre 1939, nos trois brigades légères sont dans le dispositif de mobilisation de l'Armée ; la Brigade légère 3, aux ordres du 3<sup>e</sup> C. A., stationne autour de Frauenfeld, alors que les Brigades légères 1 et 2, subordonnées au 1<sup>er</sup> C. A., stationnent, la première, entre Morges et le Jura, et la deuxième dans les Franches-Montagnes. Ce premier dispositif préluda à une concentration d'une partie de l'Armée sur le front « nord » où la Brigade légère 3 s'installe entre les 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> divisions.

A la mi-juin 1940, alors que deux unités d'armée s'installent dans la zone d'Olten-Balsthal et sur les défilés de Moutier et du Pichoux, la Brigade légère 1 est portée en Ajoie.

Dans sa note du 12 juillet 1940 concernant le nouveau dispositif de défense, le commandant en chef de l'armée

prévoit entre les trois échelons de résistance principaux : troupes frontières, position avancée ou de couverture, position des Alpes ou réduit national, un système défensif intermédiaire comportant des points d'appui de défense antichars et un jeu profond de destructions dont la défense sera dévolue, suivant les zones :

- à des éléments légers ;
- à des troupes territoriales,  
opérant avec le concours de l'aviation.

Pour renforcer l'occupation du réduit, la position avancée fut ensuite supprimée et remplacée par des éléments retardateurs des brigades légères et, pour permettre un regroupement transitoire de l'Armée, une U. A. ad hoc composée de troupes légères fut formée aux fins de couvrir la partie ouest du Plateau aussi longtemps que le réduit n'était pas construit et organisé.

Ce but atteint, la Brigade légère 3 deviendra l'élément retardateur du 4<sup>e</sup> C. A., barrant les accès du Gothard par le nord et la Brigade légère 2 celui du 2<sup>e</sup> C. A. chargé d'interdire l'accès du Brünig, alors que la Brigade légère 1 renforcée s'étendra devant le 1<sup>er</sup> C. A. dont la mission sera de barrer la haute vallée de l'Aar et de couvrir l'accès au réduit dans nos préalpes occidentales, de tenir la forteresse de Saint-Maurice et les crêtes frontière du Valais.

C'est en 1943 et pour répondre à une nouvelle nécessité créée par la menace d'opérations aériennes, que les troupes légères ainsi engagées reçoivent la mission de s'opposer *activerement* à la progression ennemie :

- en arrêtant les mouvements adverses ;
- en attaquant et harcelant sans cesse les flancs et les arrières ;
- en formant des détachements indépendants de choc pour des surprises et en menant un combat d'anéantissement contre les troupes aéroportées et les parachut-

tistes dans les trois régions principales de Frauenfeld-Zurich, de l'Aar de Soleure et d'Olten et du Seeland ; — en assurant la protection et l'exécution des destructions.

Le 29 août 1944, nos trois brigades légères sont remises sur pied. Il s'agissait tout d'abord de constituer un bouclier mobile d'ouest en est à notre frontière du Jura, puis d'en barrer les accès au Plateau. A la droite d'un régiment combiné tenant les ponts de Bâle, la Brigade légère 3 barre le Fricktal. Unité de soudure entre deux divisions, la Brigade légère 1 occupe la région de Laufon. La Brigade légère 2 est en Ajoie comme premier élément de surveillance. Renforcée bientôt par la Brigade légère 1, elle passe sous les ordres du colonel Montfort. A la Brigade légère 3 incombe également la mission de soutien des régiments renforcés maintenus à Bâle. Ce n'est qu'en octobre 1944 que les effectifs « légers » sont réduits au nombre d'une brigade de cavalerie provisoire à notre frontière nord.

Ramenée en novembre 1944 dans le secteur entre Bâle et l'Ajoie, cette brigade de cavalerie assure la soudure de deux unités d'armée en protégeant la cuvette de Délémont et l'Ajoie jusqu'à son licenciement le 24 février 1945, date marquant la fin de l'emploi de nos troupes légères en service actif.

\* \* \*

Nos troupes légères eussent-elles été capables de remplir les missions qui leur furent confiées ?

Il serait vain de répondre par un seul oui ou par un seul non. Appuyées sur un terrain fort : accès au Plateau ou entrées du réduit, elles auraient pu contrecarrer sérieusement certaines manœuvres initiales de l'ennemi mais non les régler, car leurs moyens de feu furent, surtout au début de la guerre, nettement insuffisants.

En effet, ce n'est qu'en mai 1941 que les arquebuses antichars sont introduites dans les troupes légères et leur attribution comme matériel de corps commencera en 1943 ; c'est en mars 1942 que les escadrons motorisés de mitrailleurs reçoivent chacun 12 mitrailleuses et en janvier 1943 que les compagnies motorisées de fusils-mitrailleurs des bataillons cyclistes et des brigades légères sont transformées en compagnies motorisées de mitrailleurs à trois sections de mitrailleurs et une section de lance-mines de 8,1 cm. ; quant au réarmement des compagnies motorisées de canons d'infanterie par des canons antichars 47 (Pak), il se fera de mai 1943 à mai 1944. Toutefois, en ce qui concerne la défense antichars, nous pouvons ajouter que la remise aux batteries motorisées de canons des brigades légères d'un nouveau matériel avec affût biflèche pour tir direct était terminée en juin 1943.

Et l'on peut écrire que l'efficacité des nouvelles armes : pistolets-mitrailleurs, grenades à main et grenades antichars, mines et explosifs ne se serait révélée que vers la fin des hostilités tant il est vrai que la troupe assimile lentement emploi tactique et moyens nouveaux.

Ainsi pour des missions de barrage où le feu joue le principal rôle, nos troupes légères se trouvaient en état d'infériorité en face d'un ennemi moderne. Seul le terrain pouvait leur procurer un avantage local et non leur mobilité tactique puisque leurs moyens de transport, à part la bicyclette, sont inemployables dans la zone de combat. D'ailleurs ce type de mission ressortit plutôt à l'infanterie, car les réserves, pour être utiles, doivent se trouver à pied d'œuvre.

« La force de combat des groupes motorisés de dragons de landwehr prévus dès le début de la guerre déjà pour la lutte contre les atterrissages ou les actes de sabotage ne parut plus suffisante pour anéantir un adversaire doté de moyens techniques supérieurs. » C'est pourquoi la constitution d'un bataillon de grenadiers spécialement entraîné et équipé pour le combat de rues et de localités, doté avant tout d'armes lourdes

d'infanterie et possédant ses propres chars, fut ordonnée le 15 janvier 1943. En fait, cette mesure se révéla rapidement insuffisante puisque c'est à l'ensemble des troupes légères que fut confiée la mission de surveillance des régions exposées à l'atterrissement des forces aéroportées.

Pour parer au danger croissant de telles actions aériennes, notre conception d'alors était d'avoir une troupe d'intervention en dehors de la zone de débarquement, « nettoyée » au préalable par l'aviation de soutien. Quelle aurait été la puissance d'intervention d'une brigade légère incapable de s'engager en bloc, réduite à ses propres moyens et difficilement déplaçable de jour ?

Car surveiller implique une liaison parfaite entre les organes d'observation et d'exploration d'une part et le commandement d'autre part, aux fins de porter sans retard l'effort principal à l'endroit le plus menacé. L'engagement laisse donc présupposer un déplacement en vue d'un combat de rencontre d'un nouveau style.

Or, nous savons que le seul engin susceptible de se déplacer de jour et de s'enfoncer dans la zone de combat pour y chercher la décision est le char blindé, combinaison intime du feu et du mouvement protégés. Mais l'achat de chars blindés n'était pas possible pendant la guerre, de même que leur fabrication en Suisse. Aussi les quelques chars que nous avions en 1939, et que nous avons encore aujourd'hui, prévus à l'origine comme engins de reconnaissance des groupes d'exploration divisionnaires groupés en 1940 en trois compagnies de *chars blindés* attribuées aux brigades légères, sans que leur armement en soit pour autant modifié. On ne pouvait donc proprement parler d'une arme répressive et leur engagement eut été conditionné par le manque d'un soutien organique immédiat, tous les éléments motorisés légers étant obligés de quitter leurs véhicules loin de la zone de combat.

« Les constatations résultant de la campagne qui se déroulait en France montrèrent que la valeur de simples actions de

retardement était minime en face de l'énorme puissance de choc des armées assaillantes. » Le combat retardateur nécessite donc un système, échelonné sur une grande profondeur, d'obstacles et de destructions préparées, système déterminant l'articulation des troupes, dont les unes assurent la garde des ouvrages et les autres, soutenues si possible par l'aviation, se préparent à attaquer l'ennemi lorsqu'il s'y trouvera arrêté. Car arrêter ne saurait être une fin en soi. Ce n'est qu'un moyen propre à créer les conditions favorables à la contre-attaque visant à la destruction de l'adversaire. Les troupes légères, auxquelles furent confié le combat retardateur sur le Plateau, avaient-elles les moyens de destruction adéquats ?

Comparons la poussée ennemie à l'intérieur d'un pays à un faisceau de lances d'inégales longueurs, c'est-à-dire à des armes offensives formées d'une hampe de bois et de métal avec un fer pointu. Figurons-en les parties métalliques par les formations blindées et les parties ligneuses par les colonnes motorisées. L'endroit où nous devions frapper nous apparaît d'autant plus clairement que nous n'avions rien pour lutter contre les chars lourds engagés pendant la dernière guerre, notre canon antichars ne permettant de percer que des blindages de 50 mm. à 300 mètres pour un angle d'arrivée de 30 degrés. Seulement la défense retardatrice exige une mobilité d'exécution exceptionnelle. Notre élément léger le plus rapide, la compagnie de motocyclistes, n'est pas d'un emploi aisés. Le mauvais temps la paralyse, le mauvais terrain aussi. Pour les formations de cavalerie, vu leur force de combat relativement faible, il faut des conditions de terrain particulièrement favorables pour qu'elles aient quelques chances de succès. Aurions-nous dû engager nos seuls cyclistes en comptant sur leur appui de feu motorisé ? L'expérience de la guerre a démontré que la mitrailleuse et le lance-mines ont surtout rendu des services lorsqu'on a pu les garder à proximité des éléments mobiles, comme armes d'accompagnement. Transportés en limousines, ces matériels n'auraient pu suivre

dans tous les cas les cyclistes qui s'en seraient trouvés privés au moment où la force du coup-surprise met l'assaillant au bénéfice d'une sorte d'impunité tactique temporaire dont il doit profiter, en rompant, pour durer. En cela, ces actions offensives, partie intégrante du combat retardateur, ressemblent à la guerre de chasse. Même victorieux, de tels engagements ne sauraient avoir une influence décisive : la hampe brisée, c'est le fer enfoncé qu'il faut détruire et avant qu'il ne soit à nouveau enchassé. Et là nous touchons au problème inéluctable de la défense antichars active.

Ce problème a préoccupé notre haut-commandement tout au long de la guerre. Et s'il n'a pu retenir toutes les propositions et réaliser tous ses projets, il est intéressant de les mentionner, ne serait-ce pour montrer que le problème reste entier et qu'il constitue le sujet d'études le plus urgent de l'après-guerre bien que le nombre des armes à disposition pendant le service actif ait été considérablement augmenté et que des armes nouvelles aient été introduites.

Durant l'année 1942, on monte un canon de D.C.A. de 34 mm. sur un véhicule à chenilles, car cette arme d'un poids total d'environ 350 kg. eût été beaucoup trop lourde pour en faire une arquebuse antichars efficace. Comme la construction des chenilles se heurtait chez nous à des difficultés, on proposa en juillet 1942 la fabrication d'un canon antichars de 7,5 cm. avec vitesse initiale de 900 mètres-seconde ou mieux encore son montage sur affût-moteur. En juin 1943, le Service technique militaire déclarait qu'un tel affût automoteur ne pouvait répondre aux exigences requises (maniableté, qualité de tout terrain) pour un poids de 10 à 12 tonnes, que s'il était muni de chenilles, ces propriétés ne pouvant être celles d'un véhicule sur roues.

L'introduction comme pièce antichars d'un canon de campagne de 7,5 cm. avec vitesse initiale de 750 mètres-seconde ne peut entrer en ligne de compte, eu égard aux chars actuels des armées étrangères.

Pour tenir compte des possibilités de développement des chars comme elles apparaissent déjà aujourd'hui, la création d'un canon antichars de 10,5 cm. avec une vitesse initiale très élevée (plus de 1000 mètres-seconde) parut indispensable. Une augmentation de calibre est nécessaire, car un calibre de 7,5 cm. et des vitesses initiales très élevées ne suffisent déjà plus pour lutter contre les chars lourds et les canons automoteurs. A l'occasion d'une conférence avec le Service technique militaire, le 4 janvier 1945, il fut établi ce qui suit :

- un nouveau canon antichars doit avoir une vitesse initiale supérieure à 1000 m./sec. et pouvoir percer des blindages de 150 mm. à 500 mètres de distance,
- le Service technique militaire fera des expériences avec des canons de 7,5 et 10,5 à grandes vitesses initiales pour en déterminer les qualités pratiques ; simultanément le Service technique militaire étudiera une solution avec un calibre entre 7,5 et 10,5 cm.

A ces enseignements extraits du rapport du chef de l'état-major de l'Armée sur le service actif 1939-1945, nous voudrions ajouter, pour classer les nouvelles armes antichars dans une catégorie de matériels, que seule la force érigée en principe mécanique est capable de briser une force mécanique opposée.

Par ce postulat, le problème de la défense antichars devient le problème du char chasseur de chars — ce qui ne lui enlève rien de son acuité, mais le transforme quant au fond, en le ramenant à une notion classique de l'art de la guerre : la destruction des forces ennemis ayant pénétré sur le territoire national. Et si aujourd'hui, ces forces sont blindées, nous devons en tirer les conséquences sans oublier le « de quoi s'agit-il » fondamental. La création d'une défense antichars moderne, active puisque la guerre a repris son caractère dynamique originaire, est indispensable.

Or, sur le plan militaire, nous avons trop souvent et parfois

par nécessité sacrifié à une sorte d'helvétisme intellectuel. Nous sommes entraînés à penser suisse, à voir suisse, à créer à notre échelle un adversaire éventuel.

Nous n'en voulons pour preuve que l'image de nos exercices et manœuvres. C'est méconnaître la psychologie de la troupe que de la penser capable d'imaginer à la vue d'un avion rouge et d'un char en bois des formations aéroportées et blindées agissant.

Pour inculquer à notre infanterie une notion « antichars » efficace, il faut créer des plastrons comparables aux unités d'armée étrangères. Il ne s'ensuivrait aucun dommage pour nos troupes légères ainsi constituées, puisque leur méthode de combat devenue essentiellement offensive ne relèverait plus de notre doctrine actuelle.

Cela leur créerait, de facto, un champ d'études particulier mais profitable à l'ensemble de l'armée, en leur permettant d'apprendre à penser comme ennemi ; ce qui constitue le bien-fondé du choix des procédés tactiques variant sans cesse avec les moyens, ceux dont on dispose et ceux qu'utilise ou qu'utilisera l'ennemi. Car tout Etat belligérant use son matériel et est ainsi amené à adopter les moyens de combat les plus modernes.

Pour ne pas nous baser sur de fausses conclusions, il nous faudra toujours revenir à la logique : méthode et imagination. Nous avons tenté, après bien d'autres, d'esquisser la première et de montrer le levain de la seconde.

Dans cet ordre d'idées, la politique adoptée à l'égard de l'aviation nous paraît symptomatique : organisation d'un commandement possédant son propre état-major, véritable centre d'études et dont le porte-parole siège à la Commission de défense nationale ; achat d'appareils ultra-modernes ; organisme de vol permanent ; entraînement hors service.

Ce que l'on a fait « à cause » de l'ennemi N° 1 : l'avion, ne devrait-on pas le faire au regard de l'ennemi N° 2 : le char ?

Il serait illogique, connaissant les particularités des maté-

riels étrangers, de replacer les troupes légères dans les mêmes conditions qu'en 1939-1945, de leur confier les mêmes missions avec les mêmes moyens, de leur dénier le droit de se transformer en une arme répressive qui ne saurait faire défaut dans le cadre d'une doctrine de combat devant dominer les contingences d'un conflit futur.

Troupes légères, troupes rapides.

Arme des chars et de la défense antichars ! Quel champ d'activité utile à toutes les armes alors que d'aucuns parlent de leur suppression...

N'ont-elles pas leurs missions ?

#### ARMEMENT.

... mais l'homme reste l'arme principale.

Il me souvient d'un premier défilé de division auquel avaient participé les chars. Il y en avait quatre, sauf erreur. Stimulés par l'étude des matériels étrangers, nous avons trop souvent acquis ou construit, mais en si petite quantité que leur influence était nulle, diverses armes particulièrement efficaces sur les champs de bataille. Nous avons ainsi tenté, par ces « échantillons » et quelques retouches tactiques, de moderniser notre armée dans le cadre de son organisation traditionnelle. Cela nous a conduits à des gaspillages d'effectifs et d'argent. Il en sera encore ainsi demain si nous persistons dans cette voie. On peut faire beaucoup si l'esprit domine, mais il faut être au clair sur les insuffisances, pour éviter que, dans le domaine de l'armement, certaines illusions se dénoncent comme illusions à l'épreuve de la guerre. C'est par rapport à *notre* terrain que doivent être étudiées les armées étrangères, en les supposant manœuvrer à l'intérieur de nos frontières et avec l'idée de les vouloir détruire et non les vouloir copier, car il s'agit d'assurer à notre armée, non pas

un matériel d'offensive stratégique, mais un armement susceptible d'un rendement efficace dans notre terrain contre un adversaire pourvu de moyens modernes.

En raison de notre stratégie territoriale et de notre terrain compartimenté, couvert, favorable à la défense, mais gros « mangeur » d'effectifs, l'infanterie à pied restera toujours notre arme principale. Et l'armement de cette infanterie restera à la mesure de la force humaine, à la mesure du fantassin. Ce n'est donc pas en augmentant les calibres de l'armement individuel que la puissance de feu de l'infanterie pourra être accrue, mais en élevant la vitesse pratique de son tir. Par exemple, en remplaçant un certain nombre de mousquетons par des armes automatiques légères : pistolet-mitrailleur et autre fusil automatique. En disant un certain nombre, nous avons pensé entre autres, au ravitaillement, dans le temps et dans l'espace, de ces armes automatiques, ravitaillement qui doit rester également à la mesure du fantassin. A ce point de vue, le problème se pose différemment pour les troupes légères, car le volume des munitions et accessoires avec la troupe est pratiquement illimité. C'est pourquoi nous pourrons dire que la motorisation permettra de faire de nos *troupes légères une infanterie concentrée*.

Or, qu'en est-il aujourd'hui ? Nos troupes légères, motocyclistes, cyclistes, dragons motorisés sont une infanterie diluée. Il n'est que de comparer la puissance de feu du bataillon d'infanterie et du bataillon cycliste ou du groupe de dragons motorisés, de la compagnie de grenadiers et de la compagnie cycliste. L'erreur psychologique et tactique, cause d'un malaise qui ne touche pas seulement l'infanterie, a été *la création des compagnies de grenadiers régimentaires*, de ces super-fantassins qui ne peuvent même pas prétendre au titre de précurseurs, le combat d'infanterie étant « masse et durée », alors que le combat des troupes légères est spécifiquement « équipe de choc ». Le super-fantassin, puisqu'il doit exister, *ne peut être que motorisé*, car il n'est pas un soldat d'élite, mais

le servant d'un matériel d'élite, si riche et si divers que son transport ne peut se faire qu'à l'aide du moteur.

Le vocable de grenadiers ne devrait s'appliquer qu'aux seuls combattants, qui puissamment armés, ont des moyens de transport organiques et non pas aux combattants occasionnellement portés. *Il devrait désigner l'ensemble des troupes légères.* Une telle distinction ferait de notre arme, l'arme typique du commandement, à l'échelon de la division, du corps d'armée et de l'armée, laissant au régiment et au bataillon d'infanterie la coopération des armes à pied. Elle donnerait une direction précise et une impulsion nouvelle à l'instruction dans les troupes légères, troupes de *spécialistes* aux missions variées où l'esprit de corps porterait l'insigne du moyen de transport. Toute spécialisation nuit à l'infanterie, à sa cohésion, facteur de son succès. Ces considérations nous amènent à proposer le transfert des grenadiers régimentaires aux troupes légères et leur regroupement sous la forme de bataillons de grenadiers blindés. Bataillons, car ils passeraient à l'échelon supérieur, la division ; blindés et tous-terrains pour pénétrer, avec leurs armes de soutien sur affûts automoteurs, bien en avant dans le champ tactique et bénéficier ainsi de la surprise, décuplant leur puissance de choc. Cette solution éviterait leur suppression.

Dans le domaine de l'armement et de l'équipement, une réforme peut être réalisée par les moyens d'action suivants : créer, supprimer, regrouper. La tendance actuelle et générale est au regroupement des moyens aux fins d'en obtenir immédiatement un meilleur rendement. La création d'armes de conception nouvelle laisse toujours supposer de longues études, une mise au banc d'essai prolongée des prototypes, une conjoncture internationale stable. La suppression d'une arme n'est justifiée que pour autant que cette arme ne réponde plus, non seulement à sa mission originale, mais à toute autre mission. Supprimer les compagnies de grenadiers de notre organisation militaire serait se priver d'un organe

offensif moderne, tant au point de vue de l'instruction qu'à celui de l'équipement. Ce serait oublier « qu'il existe dans tous les pays et dans toutes les armées une force défensive que l'imagination arrive à peine à s'imaginer et une force offensive, pauvre et rachitique, incapable de rien découvrir et de rien conquérir. Il faut plus que jamais donner aux éléments d'attaque quelque chose de ce qu'ils ont perdu, pour le bien même de la force défensive ».

« La défense antichars suisse est actuellement dépassée par les moyens modernes qu'en cas de guerre on lui opposerait », écrit le général dans son rapport. Cette constatation domine tout le problème de l'armement des troupes légères et, subsidiairement, de leur instruction. Tout grenadier doit être un grenadier antichars car l'objectif des troupes légères sera principalement les chars, leurs précurseurs aéroportés, et leurs accompagnants. Dans notre terrain, le combat rapproché gardera toute sa valeur et nous ne pouvons chercher la défense antichars uniquement dans le canon. Seulement, le chasseur de chars doit être particulièrement équipé. Il doit pouvoir trouver dans son « arsenal léger » les moyens les plus puissants et les plus divers qui lui permettront d'engager avec succès un duel combien inégal.

Cet « arsenal léger » devrait comprendre : pour les cadres, un pistolet automatique 9 mm., une mitraillette ou un fusil à lunette et des grenades à main ; pour la troupe, un pistolet automatique 9 mm., une ou deux mitrailleuses légères par groupe, des mitraillettes et des fusils automatiques, des grenades à main et antichars, et divers accessoires : outils de pionniers, détecteurs, cisailles pour les barbelés, et, par section, un petit poste émetteur. Par compagnie, un groupe de lance-flammes au commandement. Le moyen de transport influerait sur la dotation exacte.

Si une décentralisation extrême des armes d'accompagnement est tactiquement souhaitable, nous sommes néanmoins pour le maintien d'une compagnie de grenadiers lourds par

bataillon, composée d'une section de commandement avec un groupe de sapeurs-mineurs et de quatre sections de combat : lance-flammes lourds, lance-mines, mitrailleuses et *canons antichars*. Cette compagnie serait en quelque sorte une compagnie d'engins ; une judicieuse répartition des moyens lourds permettrait au commandant de bataillon de créer des groupements de combat indépendants, diversément armés et susceptibles de remplir des missions généralement dévolues à l'échelon supérieur. Ce qui était le but recherché.

Armes d'accompagnement sur affûts automoteurs ou non ? L'intérêt des affûts automoteurs n'est utilisable que dans l'attaque et la contre-attaque ; les bataillons de grenadiers blindés, ayant principalement des missions de choc, il nous paraît indispensable de les doter de tels engins. Seulement, n'oublions pas que comme il faut à de tels engins des boucliers sur toutes les faces, ils sont la transition qui conduit au char, d'où leur coût élevé. En tous cas, leur attribution dans l'ordre d'urgence est bien aux troupes blindées et non pas à l'infanterie. Car faut-il chercher la défense antichars dans le canon ou dans le char lui-même ? Les chars que nous pouvons construire ne sont pas faits pour la défense directe sur la position même et le canon tracté de l'infanterie ou de l'artillerie continuera de jouer dans ce domaine un rôle important. Il en sera de même du canon de D.C.A., dont la mission accessoire restera la défense contre les engins blindés. Et dans la lutte qui oppose la cuirasse au canon, quel doit être le calibre de ce dernier ? Devons-nous tendre vers la construction d'un canon unique, capable de percer tous les blindages ? ou pouvons-nous admettre une gamme de matériels ? En raison de la diversité des engins blindés, nous préconisons la diversité des moyens de défense, allant du 4,7 mm. au 10,5 mm. Car nous croyons que les « escadres terrestres » s'entoureront à l'avenir d'une multitude de chars légers, mobiles, qui, au besoin, les précéderont par la voie des airs. Désaffecter notre seul canon antichars serait une erreur ;

l'effet d'une réforme doit être, si faire se peut, de compléter. Ici, ce mode d'action est pleinement justifié.

Il nous reste à traiter succinctement la question des mines et autres explosifs. Dans des mains expertes, l'explosif, véritable arme du « pauvre » est un de ces moyens puissants et légers dont nous avons parlé. Mines et explosifs doivent être largement décentralisés et connus de tous.

Nous nous sommes efforcés d'atteindre notre but : le renforcement de la puissance de feu effective des troupes légères en nous fondant sur des matériels réels, car c'est avec des matériels réels qu'on se défend et non avec des chimères ou des échantillons.

Nous reconnaissions volontiers qu'à côté des certitudes, en ce qui concerne l'armement de demain, subsistent encore bien des incertitudes. Mais les certitudes l'emportent pour ceux qui se sentent responsables de notre défense nationale. De là, peut-être un certain conservatisme.

En outre, le problème de l'armement gravite autour du facteur temps. La trêve sera-t-elle de longue durée ? Qui oserait l'affirmer ? Alors, utilisons au mieux ce que nous avons et préparons méthodiquement ce que nous pourrons avoir. D'ailleurs, discuter notre armement uniquement chiffrés en main, c'est négliger la valeur du combattant et du terrain. Augmenter d'abord le nombre de nos meilleures armes, les regrouper, puis par de nouveaux matériels, automoteurs et tous terrains, confiés à des officiers nouveaux, enseignant des méthodes nouvelles, en augmenter la valeur tactique, cela nous paraît être la voie à suivre en gagnant un temps précieux.

Cap. P.-E. DENÉRÉAZ.

(A suivre.)

---